



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil, le 29 mai 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil spécialisé « fruits et légumes » renouvelé propose de reconduire Patrick Trillon à la présidence

Conformément au Code rural, les membres du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et les productions spécialisées, ont été renouvelés par arrêté du 19 mai 2015 pour les trois ans à venir. Les nouveaux membres du Conseil, réunis le 26 mai dernier, ont proposé au Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de reconduire Patrick Trillon à la présidence.

Conjoncture : marchés globalement à l'équilibre pour les fruits et légumes de printemps, mais des exceptions

Les marchés des fruits et légumes de printemps (asperge, fraise ronde, artichaut, laitue, concombre) sont globalement à l'équilibre. Le marché reste bien orienté pour la tomate, grâce à une météo favorable à la consommation qui maintient les cours au-dessus des moyennes. La fraise gariguette a souffert des températures chaotiques du mois de mai. Le début de campagne est difficile pour la courgette, en raison de la forte présence de l'origine espagnole à bas prix sur le marché français, comme pour la cerise qui est faiblement valorisée, la demande étant peu présente.

Les stocks de pommes de terre de conservation pèsent sur le démarrage de la campagne de pomme de terre primeur, avec des prix inférieurs à la moyenne quinquennale.

Pour en savoir plus sur les documents de conjoncture diffusés au Conseil spécialisé:

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes/Informations-economiques/Informations-de-conjoncture>

Consommation des fruits et légumes en 2014 : les fruits frais résistent à la crise

Selon Kantar World Panel, la consommation de produits de grande consommation a peu augmenté en 2014 (+ 0,7 % en volume et + 0,8 % en valeur). Cette évolution est seulement due à l'évolution démographique et non à la croissance des achats des ménages, lesquels recherchent avant tout des prix attractifs face à la crise qui perdure. Au-delà du prix, les français se focalisent aussi sur trois priorités en matière d'alimentation : la qualité, le gain de temps (produits prêts à l'emploi, drive..) et la proximité. Ainsi, les circuits spécialisés sont les uniques contributeurs à la croissance du marché des produits frais traditionnels en 2014, alors que la part de marché des hyper et supermarchés recule. Contrairement aux autres produits frais traditionnels, les achats de fruits et légumes sont les seuls à augmenter en volume. Si les seniors de plus de 65 ans restent le cœur de clientèle, les achats ont progressé chez les jeunes et les familles : + 2 kg par acheteur en 2014. Cette croissance est essentiellement portée par les fruits, dont les prix ont diminué à la consommation pour la première fois depuis 5 ans. Les achats de légumes ont en revanche diminué en volume (endives notamment).

FranceAgriMer a aussi diffusé au Conseil le bilan de la campagne 2014 pour la pêche et la nectarine.

En savoir plus :

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes/Informations-economiques/Chiffres-et-bilans>

Bénéficiaires des programmes et fonds opérationnels dans le secteur des fruits et légumes : objectif zéro papier grâce à la télédéclaration sur le portail web de FranceAgriMer

La filière fruits et légumes bénéficie d'un soutien financier dans le cadre de l'Organisation Commune des Marchés. Le Conseil a adopté un projet de décision du Directeur général de FranceAgriMer concernant la procédure à suivre pour le dépôt des dossiers et les déclarations obligatoires que doivent effectuer les structures reconnues au titre de l'OCM fruits et légumes (organisations et groupements de producteurs...). Une partie des formalités sera désormais dématérialisée grâce aux outils de télédéclaration disponibles sur le portail web de FranceAgriMer : <https://portailweb.franceagrimer.fr>

Rénovation du verger : le nouveau dispositif bientôt opérationnel

Les modalités de mises en œuvre de la rénovation du verger en 2015 ont été adoptées par les membres du Conseil au terme d'une procédure de consultation écrite. Le nouveau dispositif sera publié prochainement au Bulletin Officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Si les trois priorités fixées en 2014 sont reconduites, quelques modifications ont été introduites par rapport au dispositif antérieur, notamment :

- dates de clôture de l'appel à projet annuel fixées au 31 juillet et 15 septembre 2015 ;
- taux de renouvellement minimum du verger fixé à 4 %
- bonification de 5 % pour les exploitations touchées par le virus de la sharka ou tout organisme nuisible pour lequel des mesures d'arrachage ont été prescrites par les services de l'État, en contrepartie de la suppression de l'éligibilité des dépenses relatives à l'irrigation.
- actualisation du répertoire des variétés éligibles une fois par an, avant le lancement de l'appel à projet annuel.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
